

## **Contremaître**

### **Division des travaux publics**

### **Poste cadre temporaire (contrat à durée indéterminée)**

L'Assomption charme ceux qui la visitent et comble ceux qui y vivent. Située dans la région sud de Lanaudière, à proximité des grands axes routiers, cette ville de culture et de patrimoine se distingue par son décor champêtre et la qualité de vie exceptionnelle qu'elle offre à ses 24 000 citoyens. Choisir de travailler à la Ville de L'Assomption, c'est choisir de se joindre à une organisation dynamique, performante et innovante et s'offrir un milieu de travail inspirant.

**La Ville de L'Assomption recherche actuellement un candidat afin de pourvoir un poste de contremaître contractuel à durée indéterminée à la Division des travaux publics.**

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

### **TÂCHES**

Sous l'autorité du directeur des travaux publics et de l'environnement par intérim, le contremaître planifie, organise, dirige et contrôle toutes les activités liées au bon fonctionnement et à la réalisation des travaux publics sous sa supervision.

- Il prépare le calendrier de gestion des travaux qu'il doit diriger et détermine les priorités en fonction de la main-d'œuvre et de l'équipement disponibles.
- Il assure la gestion de l'ensemble des activités de son secteur, coordonne et contrôle les divers travaux effectués par le personnel syndiqué qui forme les équipes d'entretien.
- Il s'assure du respect et de l'utilisation des techniques appropriées conformément aux normes de sécurité en vigueur de même qu'en matière de développement durable et de respect de l'environnement.
- Il élabore tous les rapports, documents d'information ou avis requis et utiles au bon fonctionnement des équipes de travail et/ou l'efficacité des opérations.
- Il s'assure de la qualité des services rendus par les employés de son service et contrôle les différents rapports remplis par les employés.
- Il maintient un bon climat de travail au sein de son équipe, détermine les objectifs et le plan de travail.
- Il gère le personnel sous sa responsabilité, procède à l'évaluation de leur rendement et s'assure du respect de l'application de la convention collective.

### **QUALIFICATIONS REQUISES**

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie du génie civil ou dans une autre discipline jugée pertinente. Toute combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourrait être considérée.
- Posséder un minimum de cinq années d'expérience dans un poste similaire. Une expérience dans le milieu municipal serait un atout important.
- Détenir une expérience significative en gestion de personnel en milieu syndiqué.
- Être disponible en dehors des heures normales de travail.
- Posséder de fortes aptitudes en gestion des ressources humaines, avoir un leadership participatif et mobilisateur, favoriser le travail d'équipe et maintenir de bonnes relations de travail.
- Être organisé, structuré et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits.
- Connaître et appliquer les normes du travail et celles de santé et sécurité du travail, etc.

### **CONDITIONS**

**Traitement salarial** : classe 4 – 93 653 \$ à 124 275 \$ selon expérience + prime de garde et de disponibilité  
**Horaire de travail** : 4 jours (du lundi au jeudi)

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville, et ce, avant le **vendredi 2 août 2024 à 12 h** à l'adresse suivante :

#### **VILLE DE L'ASSOMPTION**

Division des ressources humaines et développement organisationnel

**Poste : Contremaître | Division des travaux publics (Concours n° 2024-30)**

[ressources.humaines@ville.lassomption.qc.ca](mailto:ressources.humaines@ville.lassomption.qc.ca) | [ville.lassomption.qc.ca](http://ville.lassomption.qc.ca)

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.